AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0631
FR0000060873-FS0307

22 mars 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 22 mars 2018, la société Schroder Investment Management Limited[1] (31 Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[2], a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 mars 2018, le seuil de 5% du capital de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 1 412 138 actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 4,95% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS sur le marché.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par Schroders Plc.
[2] La participation de Schroder Investment Management Limited est détenue pour le compte de clients et de fonds, étant précisé que le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder l'exercice des droits de vote. Le déclarant a précisé que la société Schroders Plc et ses filiales ne détiennent aucune action MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS à l'exception des actions détenues par Schroder Investment Management Limited.
[3] Sur la base d'un capital composé de 28 336 515 actions représentant 28 501 706 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.